

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_088_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

18- Objet : MSP DE L'ALBRET - SIGNATURE BAIL PROFESSIONNEL ORTHOPHONISTE
N° Ordre : DE-088-2022
Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président
Nomenclature : 3.3.2 patrimoine – location donnée

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia Chenuil et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : -
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE
Pompiéy : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : -
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : -
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (11) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_088_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Frechou : M. André APPARTIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Ilmon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Votants : 47

Absents : 16

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 11

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-074-2020 du 11 mars 2020 portant validation du règlement intérieur de la MSP,

Vu la délibération n°DE-050-2022 du 23 mars 2022 relative aux tarifs 2022 des loyers et forfaits de la MSP de l'Albret,

Albret Communauté est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé Maison de Santé Pluriprofessionnelle – MSP - situé sur la commune de Nérac. Dans cet ensemble, relevant du domaine privé d'Albret Communauté, les cabinets pour lesquels les professionnels exercent de manière permanente, font l'objet d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans.

Madame Hélène GOULAT désire s'installer à la MSP, de manière permanente, à compter du mois d'août 2022, pour y exercer la fonction d'orthophoniste.

Compte tenu des locaux disponibles, Albret Communauté accepte de lui louer le « cabinet orthophoniste ».

Un bail professionnel est alors établi entre la locataire et Albret Communauté, qui permet de fixer les conditions d'utilisation du local, la durée de la location, ainsi que les frais d'utilisation. La location étant consentie moyennant un loyer mensuel calculé en fonction de la superficie du local loué.

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_088_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

► **De signer le bail professionnel pour la nouvelle orthophoniste, qui s'installe à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Albret de manière permanente à compter du mois d'août 2022.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le : **06 JUN 2022**

